

SEANCE DU 30 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 août à 20H, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Chail sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié.

Date de convocation	Le 23/08/2021
Présents	Mmes Estelle AUGEREAU, Jessica GUILLE, Isabelle POUPINOT, Clothilde TANNEAU, Claudine MAILLOU, Aline KUMANSKI, Delphine MERLIERE Mrs Thierry YOU, Dimitri TIRBOIS, Franck PELLETIER, Pierre FICHET, Alexandre BROUSSARD, Geoffroy LUCQUIAUD, Raphaël GOURICHON, Nicolas LARGEAUD
Absents excusés	Mme Adeline PINCON Mrs Rudy CARLES, Dimitri MAROT, Mickaël DUBOIS
Secrétaire de séance	Mme Jessica GUILLE

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2021 a été approuvé à l'unanimité.

► 2021-39 Décision modificative n°2 :

Le budget primitif 2021 comporte un déséquilibre des opérations d'ordre :

Le compte 28 « Amortissements des immobilisations corporelles » en recettes d'investissement (Chapitre 040) ne trouve pas sa contrepartie en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) au compte 68 « Dotations aux amortissements ».

Il est donc nécessaire de procéder aux écritures suivantes sur l'exercice 2021 :

En Fonctionnement / Recettes :

- Article 678	- 6000.00 €
- Article 6811	+ 6 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

► 2021-40 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical SMAEP 4B pour la compétence distribution :

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal, le procès-verbal du Comité Syndical du 16 juin pour la compétence distribution ainsi que la présentation et le rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable du SMAEP 4B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

► 2021-41 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical SMAEP 4B pour la compétence production :

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal, le procès-verbal du Comité Syndical du 16 juin pour la compétence production ainsi que la présentation et le rapport sur le prix et la qualité du service de production d'eau potable du SMAEP 4B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

► 2021-42 Adhésion C.A.U.E 79 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement) :

Le C.A.U.E 79, organisme départemental créé en 1979 à l'initiative du Conseil départemental des Deux-Sèvres a pour vocation de promouvoir le cadre de vie et la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il effectue des missions de formation, sensibilisation et conseils aux collectivités comme aux particuliers.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal, le coût de l'adhésion d'un montant de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion à C.A.U.E 79.

► 2021-43 Convention CNRACL – Avenant de prolongation :

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information : Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;

► 2021-44 Détermination prix de vente – logement 10 impasse des Erables à Fontivillié :

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Considérant que l'immeuble sis 10 Impasse des Érables appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé au 10 Impasse des Érables pour une valeur comprise entre 65 et 100 000 € (soixante-cinq et cent mille euros) établie par trois offices notariales différentes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le prix de vente de l'immeuble sis 10 Impasse des Érables à Fontivillié à hauteur de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) hors frais de notaire,

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette affaire.

► 2021-45 Détermination prix de vente – Terrains Lotissement de la Ballade à Fontivillié :

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Considérant que les parcelles cadastrées ZH 0067 et ZH 0068 d'une superficie respective de 540 et 560 m2 sis 8 rue de la Balade – Lotissement de la Ballade à Fontivillié appartiennent au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale des parcelles situées au 8 rue de la Balade pour une valeur comprise entre 10 et 20€ le m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- DECIDE de fixer le prix de vente des 2 parcelles sis 8 rue de la Balade à Fontivillié à hauteur de 16 € le m² (seize euros),

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette affaire.

► 2021-46 Mise en place d'une dénonciation d'un bail locatif :

La Commission bâtiments-locatifs souhaite mettre en place la dénonciation d'un bail locatif à échéance triennale à la date du 31 octobre 2022, pour motif légitime et sérieux soit le défaut de paiement.

La Commission Bâtiments-locatifs ne pouvant activer la clause résolutoire de non-paiement en raison du dépôt d'un dossier de surendettement par les locataires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la dénonciation de ce bail et accepte la dépense occasionnée des frais d'actes d'huissier à hauteur de 250€ HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette affaire.

► Projet du Territoire Mellois en Poitou :

Le Projet de Territoire Mellois en Poitou c'est une vision commune du territoire que nous voulons habiter en 2030.

C'est également une démarche participative pour renforcer notre sentiment d'appartenance et la valorisation de notre territoire en respectant sa diversité et sa pluralité.

Celui de Mellois en Poitou aura pour objectif de valoriser notre ruralité, la rendre plus attractive et plus solidaire.

Le Projet de Territoire donne un cap pour les politiques publiques.

Il rend lisible l'action de la communauté de communes pour les habitants, les associations, les partenaires socio-économiques. Il doit permettre une meilleure efficacité et compréhension de notre action publique.

C'est un projet fédérateur qui doit rassembler autour d'une vision commune l'ensemble des forces vives du territoire : élus, habitants, associations, acteurs socio-économiques.

Il doit guider non seulement l'action communautaire, mais également servir de cadre de référence pour les relations entre la communauté de communes, les communes, les habitants et les partenaires.

Les différents acteurs du territoire et les habitants seront concertés tout au long de son élaboration et le Conseil de développement de Mellois en Poitou est intégré au comité de suivi et au comité de pilotage.

► Organisation du plan entretien voirie :

La SMAEP4B nous demande un plan d'entretien voirie pour 2022 et 2023.

Une réunion avec la Commission voirie est prévue pour faire le point sur cela.

► **Echanges avec les commissions :**

• **Commission Bâtiments-locatifs :**

Investissement de Mickaël DUBOIS dans l'équipe de la Commission bâtiments-locatifs en soutien à Raphaël Gourichon. La commission sera séparée en 2 groupes (un groupe côté bâtiments et un groupe côté locatifs).

Suite à la proposition d'achat du logement locatif dont Mr Favreau est locataire, nous avons demandé à trois notaires l'estimation de ce logement.

- La SCP LMBS NOTAIRES estime le logement entre 90 et 100 000€.
- La SELARL Maxime PRESTAT estime le logement entre 65 et 70 000 €.
- Maître Raphaël FRAYSSE estime le logement entre 70 et 75 000€.

Suite à ces estimations, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente de l'immeuble sis 10 Impasse des Érables à Fontivillié à hauteur de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) hors frais de notaire.

Une estimation du prix de vente des 2 parcelles situées au Lotissement de la Ballade a été également demandée à ces trois notaires :

- La SCP LMBS NOTAIRES estime le prix de vente entre 15 et 20 € le m2.
- La SELARL Maxime PRESTAT estime le prix de vente entre 10 et 15 € le m2.
- Maître Raphaël FRAYSSE estime le prix de vente entre 10 et 13 € le m2.

Le conseil à la majorité décide de fixer le prix de vente des 2 parcelles à 16 € le m2.

Possibilité de vendre les 2 parcelles en une seule de 1109 m2.

La Commission bâtiments-locatifs prévoit de contacter un promoteur immobilier.

• **Commission Communication :**

Présentation du site internet de la commune. A finir de compléter et modifier certaines informations.

Proposition de diffusion au 1^{er} octobre 2021.

Sujets de la prochaine brève :

- Bois à vendre
- Photos du tracteur
- 14 juillet
- Pass'sport
- Décès, naissance.

L'assemblée Générale de la SEP aura lieu le 8 octobre à la salle des fêtes de Chail.

Projet de réhabiliter l'école Ida Grinspan à Sompt en salle associatif. Voir pour habilitation ERP.

Projet de faire des « fêtes traditionnelles à l'ancienne » : Four à pain, lavoir...

• **Commission Budget et finances :**

Faire un point sur différentes lignes comptables pour savoir ce qui a été réellement imputé dessus.

• **Commission voirie :**

Les travaux, route de la Métairie sont à reprendre sur une partie. Rendez-vous prévu avec l'entreprise Colas pour constat.

Prévoir de faire rapidement les peintures sur les routes et changer certains panneaux qui sont très vieillissants.

Envahissement de l'ambrosie dans les bois de Chail et également à certains endroits sur Sompt.

• **Questions diverses :**

Rappel de la randonnée thématique sur l'eau le 10 octobre organisée par le SMAEP 4B.

A compter du 1^{er} septembre, nouveaux horaires du secrétariat :

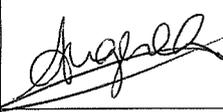
	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9H à 12H CHAIL	14H à 17H CHAIL
MARDI	9H à 12H SOMPT	14H à 18H CHAIL
MERCREDI	9H à 12H CHAIL	FERME
JEUDI	9H à 12H CHAIL	14H à 17H CHAIL
VENREDI	9H à 12H CHAIL	14H à 17H SOMPT

La séance est levée à 23h15.

Délibérations prises lors de cette séance :

- 2021-39 Décision modificative n°2
- 2021-40 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical SMAEP 4B pour la compétence distribution
- 2021-41 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical SMAEP 4B pour la compétence production
- 2021-42 Adhésion C.A.U.E 79 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement)
- 2021-43 Convention CNRACL – Avenant de prolongation
- 2021-44 Détermination prix de vente – logement 10 impasse des Erables à Fontivillié
- 2021-45 Détermination prix de vente – Terrains Lotissement de la Ballade à Fontivillié
- 2021-46 Mise en place d'une dénonciation d'un bail locatif

Signatures des membres ayant participé à cette séance :

<p>AUGEREAU Estelle</p> 	<p>BROUSSARD Alexandre</p> 	<p>CARLES Rudy</p> <p>ABSENT EXCUSÉ</p>	<p>DUBOIS Mickaël</p> <p>ABSENT EXCUSÉ</p>	<p>FICHET Pierre</p> 
<p>GOURICHON Raphaël</p> 	<p>GUILLE Jessica</p> 	<p>KUMANSKI Aline</p> 	<p>LARGEAUD Nicolas</p> 	<p>LUCQUIAUD Geoffroy</p> 
<p>MAILLOU Claudine</p> 	<p>MAROT Dimitri</p> <p>ABSENT EXCUSÉ</p>	<p>MERLIERE Delphine</p> 	<p>PELLETIER Franck</p> 	<p>PINCON Adeline</p> <p>ABSENTE EXCUSÉE</p>
<p>POUPINOT Isabelle</p> 	<p>TANNEAU Clothilde</p> 	<p>TIRBOIS Dimitri</p> 	<p>YOU Thierry</p> 